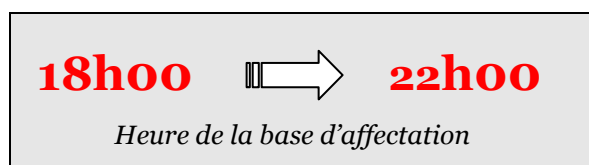
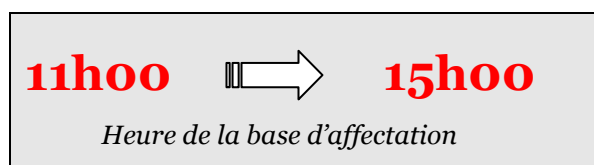


Indemnités Repas Court et Moyen Courriers

Plages d'attribution des IR

- ✓ Les heures prises en compte sont **les heures réelles Bloc (heure française)**.
- ✓ **2 IR Maxi** peuvent être versées par jour d'engagement.
- ✓ Le PNC perçoit une indemnité repas (IR), dès lors qu'il passe **au moins 1h de temps d'absence*** dans les plages suivantes :



* débutant 1h avant le 1^{er} bloc départ et s'achevant 30mn après le dernier bloc arrivée de la rotation.

IR versée au titre du départ ou de l'arrivée Base

- ✓ Si le départ bloc de la rotation, à la base (CDG ou ORY), se situe :

Après 15h00 : pas d'IR du midi.

Jusqu'à 15h00 : versement d'1 IR France.

Après 22h00 : pas d'IR du soir.

Jusqu'à 22h00 : versement d'1 IR France.

- ✓ Si l'arrivée bloc de la rotation, à la base (CDG ou ORY), se situe :

Avant 11h30 : pas d'IR du midi.

Après 11h30 : versement d'1 IR France.

Avant 18h30 : pas d'IR du soir.

Après 18h30 : versement d'1 IR France.

IR versée en cours de rotation

- ✓ L'indemnité versée est celle de la première escale dont l'heure de départ bloc se situe dans la plage considérée, soit : après 11h00 pour l'IR du midi ou après 18h00 pour l'IR du soir.
- ✓ Pour les rotations ne comportant que des étapes France, 1 IR France est versée chaque fois que la rotation contient 1h de temps d'absence dans les plages 11-15h et/ou 15h-18h.

- ✓ **Une astuce pour les IR Europe :**

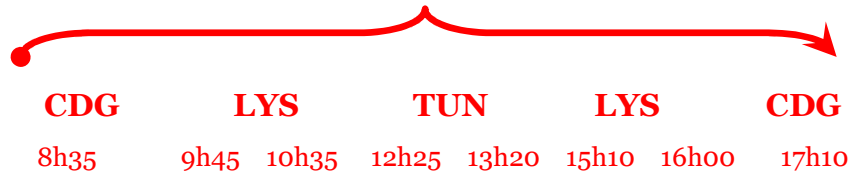
Se poser la question : « quelle est la 1^{ère} escale que je quitte dans la plage du matin et/ou du soir ? ». L'IR versée sera celle de cette escale .

Si vous découchez

- ✓ Le montant de l'IR du soir est toujours celle de l'escale de découcher.
- ✓ 1 IR France est versée pour un découcher France, sauf MLH : IR Suisse payée à M+2.
- ✓ Le lendemain, une IR de l'escale de découcher sera versée à chaque fois que le temps de séjour à cette escale se prolongera dans les plages 11h-15h et 18h-22h.

Comprendre par les exemples

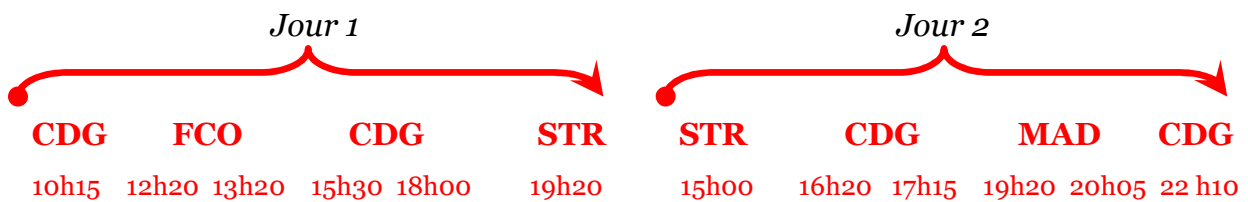
Rotation journée :



Pour le midi : 1 IR TUN (1^{ère} escale que l'on quitte dans la plage 11h – 15h).

Pour le soir : Pas d'IR (il n'y a pas 1h de temps d'absence dans la plage 18h – 22h).

Rotation de 2 jours :



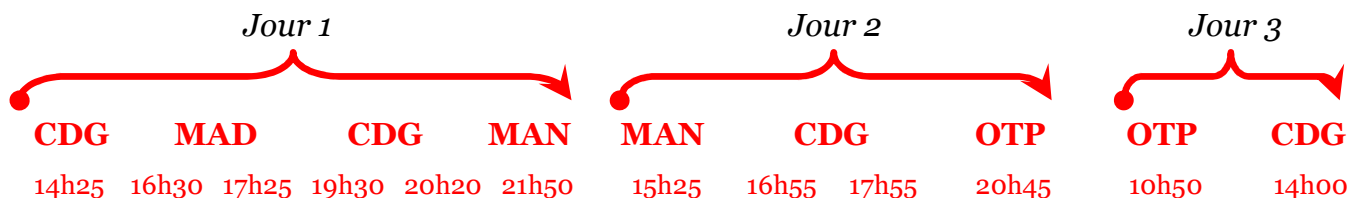
Pour le midi: 1 IR FCO (la 1^{ère} escale que l'on quitte après 11h est bien FCO).

Pour le midi : 1 IR STR (le PNC est à STR entre 11h et 15h).

Pour le soir : 1 IR STR (lieu du découcher).

Pour le soir : 1 IR MAD (la 1^{ère} escale que l'on quitte après 18h est bien MAD).

Rotation de 3 jours :



Pour le midi: 1 IR CDG (le temps d'absence débutant 1h avant le 1^{er} bloc départ, soit 13h25 : il y a bien 1h dans la plage 11h-15h et la 1^{ère} escale que l'on quitte dans la plage est bien CDG)
Pour le soir : 1 IR MAN (lieu de découcher).

Pour le midi : 1 IR MAN (le PNC est à MAN entre 11h et 15h).

Pour le soir : 1 IR OTP (lieu du découcher).

Pour le midi : 1 IR CDG (le PNC quitte OTP avant 11h et arrive à CDG après 11h30)